

Annexe 1

Conditions d'opération supplémentaires

Concernant la séparation de la saison estivale

Saisons d'achalandage	
Basse saison	Haute saison
1 ^{er} juin au 3 ^{er} vendredi de juillet	3 ^{er} vendredi de juillet au 30 septembre

Concernant le nombre d'embarcation par parcours

Limites d'embarcation par parcours selon la saison		
Parcours	Saisons	Limite d'embarcation journalière
Bonaventure Ouest à 1 ^{er} Est	Basse saison	15
	Haute saison	15
1 ^{er} Est à l'aval de la fosse Double Camp (Matinale)	Basse saison	20 30 pour 2 jours en juin (dates à déterminer annuellement)
	Haute saison	30
Aval de la fosse Double Camp à Camp de base de Cime (Populaire)	Basse saison	65* Dont un maximum de 45 embarcations doubles** et 5 embarcations triples***
	Haute saison	
Camp de base de Cime à l'estuaire (Familiale)	Basse saison	90
	Haute saison	135

*Aucune embarcation de plus de 3 adultes n'est permise.

**une embarcation double est un canot à deux sièges ou un kayak à deux places adultes plus un siège d'appoint pour enfant.

***une embarcation triple est un canot à trois sièges ou correspond à la définition d'une embarcation double.

Concernant l'encadrement des clients du promoteur

Encadrement par parcours		
Parcours	Départs	Patrouilleurs
Aval de la fosse Double Camp à Camp de base de Cime (Populaire)	Aval fosse Double camp : entre 10h30 et 12h00 Cheval Blanc : dernier à 14h00 Duval : dernier à 15h15	1 patrouilleur-fermeur
Camp de base de Cime à l'estuaire (Familiale)	Entre 10h00 et 14h00	1 patrouilleur-fermeur